

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

swissporTERA White

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identifiant du produit

Dénomination : swissporTERA White

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Panneau isolant en mousse rigide à structure alvéolaire avec couche de mousse EPS rigide orange pour systèmes d'isolation thermique extérieure

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : swisspor AG une entreprise du groupe swisspor
Rue : Bahnhofstrasse 50
Lieu : CH-6312 Steinhausen

Téléphone : +41 21 948 48 48
E-Mail : info@swisspor.com
Internet : www.swisspor.ch
Interlocuteur : M. Olivier Fontaine
Téléphone : +41 21 948 48 58
Service responsable : Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures

1.4. Information d'urgence

Centre d'information toxicologique Zürich : 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272 / 2008

Le produit n'est pas soumis à classification selon les critères du SGH.

2.2. Indications de danger particulières pour l'homme et l'environnement

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon le règlement CLP 1272/2008/CE.

2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % qui soit classé comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

3. Composition/informations sur les composants

3.1. M  lages

Composant principal

D��nomination chimique	N�� CAS	Classification selon le r��glement (CE) n�� 1272/2008)	Conc.
Polystyr��ne expans��	N�� CAS 9003-53-6	La substance n'est pas class��e comme dangereuse	45-49 %
R��sine durcie	---	La substance n'est pas class��e comme dangereuse	23-30%

3.2. Remarques suppl  mentaires

Contient une teneur r  siduelle en pentane d  croissante due au processus de fabrication (< 1 % (p/p) pendant la phase d'utilisation).

4. Premiers secours

4.1. Remarques g  n  rales

Aucune mesure particuli  re n'est requise.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1.   quipement de protection sp  cial pour la lutte contre l'incendie

V  tements normaux de lutte contre l'incendie : jet d'eau pulv  ris  e, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

5.2. Remarques suppl  mentaires

Ne pas inhaler les gaz d'incendie.

Comportement au feu Classification selon EN 13501-1

Classe E

Fa  ades VAWD/WDVS sans barri  res coupe-feu jusqu'   une hauteur de b  timent de 30 m (n   AEAI 31461)

Gaz de combustion dangereux : monoxyde de carbone (CO). Obstruction de la visibilit   due    la formation de fum  e.

6. Mesures    prendre en cas de dispersion accidentelle

Sans objet. Aucune substance dangereuse n'est lib  r  e.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

Consignes pour une manipulation en toute s  curit  

Veiller    une bonne ventilation du lieu de travail.

Ne pas effectuer de d  coupe    fil chaud dans des locaux non ventil  s.

  viter de soulever de la poussi  re. Dans les locaux, aspirer la poussi  re, ne pas balayer.

D  couper sur un support stable.

Consignes de protection contre les incendies et les explosions

Un extincteur doit   tre    disposition lors de travaux    flamme nue.

7.2. Stockage

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux conteneurs

Stocker dans un endroit sec et plat.

Respecter la température de stockage < 70° C.

Protéger des rayons du soleil.

Consignes de stockage

Tenir compte de l'incompatibilité avec les solvants organiques.

Autres informations sur les conditions de stockage :

Stockage à l'extérieur ou sur les chantiers :

Dans l'emballage d'origine. Protéger contre le vent à l'aide de filets ou de lest. Protéger des intempéries à l'aide d'une bâche.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Informations supplémentaires concernant la conception des installations techniques

Aucune mesure particulière n'est requise.

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller

Indications complémentaires :

Le produit ne contient pas de quantités significatives de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle à surveiller.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière, par exemple lors du ponçage et de la découpe, il est recommandé de porter un demi-masque filtrant les particules (EN 149).

Protection des mains : Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Protection des yeux : Lors d'opérations mécaniques telles que le ponçage, le sciage, le perçage ou le fraisage, il est généralement recommandé de porter des lunettes de protection.

Protection du corps : Vêtements de protection légers.

Mesures de protection et d'hygiène : Après avoir terminé le travail, laver la poussière de chantier.

9.1. État physique :

Forme :

Blocs, plaques, pièces moulées, perles

Couleur :

gris

Odeur :

inodore

	<u>Valeur/plage</u>	<u>Unité</u>
Point/Plage de fusion :	NPD	°C
Température d'inflammation :	NPD	°C
Auto-inflammabilité :	NPD	°C
Risque d'explosion :	Le produit ne présente pas de risque d'explosion.	
Densité brute :	env. 20-40	kg/m³.

Insoluble dans l'eau.

Soluble dans les hydrocarbures aromatiques et dans la plupart des autres solvants organiques.

10.1. Conditions à éviter :

Décomposition thermique au-dessus de 100° C.

Tenir à l'écart des matériaux fortement acides ainsi que des agents d'oxydation et des solvants.

À des températures élevées, des produits de décomposition dangereux tels que le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), la fumée et les oxydes d'azote peuvent se former.

Le produit est stable et inerte lorsqu'il est utilisé conformément à sa destination et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.

Aucune indication de toxicité aiguë, subaiguë ou chronique n'est connue.

Selon les expériences et les informations disponibles à ce jour, le produit ne présente aucun danger pour la santé s'il est manipulé et utilisé conformément à sa destination. Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon la méthode de calcul de la directive générale de classification des préparations.

Le produit est chimiquement neutre, insoluble dans l'eau et ne libère aucune substance soluble dans l'eau susceptible de polluer les eaux de surface ou souterraines. Il ne se décompose pas. Le produit n'est pas classé comme présentant un danger pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Produit

La mousse rigide swissporTERA et la mousse rigide EPS peuvent être recyclées au niveau des matériaux, des matières premières et thermiquement. L'élimination par des entreprises spécialisées et le traitement dans des incinérateurs d'ordures ménagères sont possibles sans problème. Lors de l'élimination des déchets, les réglementations et lois en vigueur dans les pays concernés doivent être respectées.

N° de code de déchet : 17 06 04

Les emballages :

Les emballages doivent être éliminés ou remis à des systèmes de reprise conformément aux réglementations en vigueur dans chaque pays.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations relatives au transport.

Transport terrestre ADR/RID et GGVS/GGVE

Transport fluvial ADN/ADNR

Transport maritime IMDG/GGVSea

15 Réglementation légale

15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement/réglementations spécifiques pour la substance ou le mélange

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives/règlements de l'UE et les critères SGH.

Les mesures de protection sont régies par les réglementations nationales conformément aux normes minimales.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Conformément au règlement REACH, il n'y a aucune obligation de procéder à une évaluation de la sécurité chimique pour les produits.

16. Autres informations

Informations complémentaires :

Les informations fournies sont basées sur l'état actuel des connaissances et de l'expérience. Cette fiche technique décrit les produits en termes d'exigences de sécurité et d'environnement. Les informations fournies ne constituent pas une garantie juridiquement contraignante de certaines propriétés ou de l'adéquation à un usage particulier.

Les lois et réglementations en vigueur ainsi que les éventuels droits de propriété intellectuelle doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.